

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

Etaient présents : Mme RETOURNARD, M. VIALLETEL, Mme KOLB, M. THOMAS, Mme CAUNOIS, Mme CHRISTOPHE, SANDALO, VOGUET, ARNOULT, JANIN, M. PONSOT, ROUSSELIN, BERHAUT.

Etait absent excusé :
M. RABY procuration à Mme ARNOULT.

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire
le jeudi 20 décembre 2018 à 19h00
salle du Conseil, mairie de CHOIGNES.**

ORDRE DU JOUR

- 1) Engagement des dépenses avant le vote du budget 2019 ;
- 2) Redevance assainissement 2019 ;
- 3) Surtaxe eau 2019 ;
- 4) Frais de scolarité des enfants extérieurs 2018/2019 ;
- 5) Tarifs ordures ménagères pour les particuliers 2019 ;
- 6) Tarifs ordures ménagères pour les entreprises 2019 ;
- 7) Tarifs ordures ménagères pour résidences secondaires 2019 ;
- 8) Dérogation pour le travail du dimanche 2019 ;
- 9) Enquête publique : projet SAS RES.

Points divers

19h00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : **Madame Véronique KOLB** est nommée secrétaire à l'**unanimité**.

Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté à l'**unanimité**.

20181201 – Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 (budget principal)

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales. Elle précise que, dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements de l'exercice 2019 du budget principal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal N-1.

Crédits ouvert N-1	787 194.00 €
Chapitre 16 déduit	75 800.00 €
Crédits exigibles	711 394.00 €
Quart des crédits	177 848.50 €

Les ouvertures de crédits concernées sont présentées sur le tableau suivant :

Articles	Affectation	Crédit
2031	frais d'études	10 000.00 €
2041412	Subvention d'équipement versées communes membres : SDED52	28 000.00 €
2117	Bois et forêts : plantation	5 000.00 €
2135	Bâtiments : chauffe-eau, chaudière	15 000.00 €
2151	Réseaux de voirie : Paquis Haut	40 000.00 €
21568	Matériel et outillage incendie : poteaux incendie	3 000.00 €
21571	Matériel roulant : renouvellement parc véhicules	27 000.00 €
21578	Matériel et outillage de voirie : épareuse	30 000.00 €
2181	Installation générale : mobilier	10 000.00 €
2188	autres immobilisations : matériel (taille haie, sono...)	2 000.00 €
	Total pour info	170 000.00 €

19H30 : arrivée de Mme VOGUET.

19H36 : arrivée de M. ROUSSELIN.

20181202 - Redevance assainissement 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la redevance d'assainissement communale à 1,20 € HT le m3.

20181203 – Surtaxe eau 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la surtaxe eau communale à 0,35 € HT le m3.

20181204 – Frais de scolarité pour les élèves extérieurs, part bâtiment – année scolaire 2018/2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les frais de scolarité, « part bâtiment », des enfants fréquentant l'école publique de CHAMARANDES-CHOIGNES mais ne résidant pas sur la commune, s'élèvent à 123,00 € par enfant pour l'année scolaire 2018/2019 (septembre 2018 à juin 2019) ;

**20181205, 06 et 07– Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)
- année 2019**

05 - pour les particuliers : le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de la redevance à **90,00 €** par an et par habitant pour l'année 2019. Le recouvrement s'effectuera au semestre en fonction de la composition de la famille. Le nombre d'habitants assujettis à la REOM est de 978 (référence 2018).

06 - pour les établissements et entreprises : le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la redevance pour les établissements et les entreprises, comme suit :

Etablissements ou Entreprises	nombre de part	Prix unitaire	Total
Archives Départementales	4	93,00 €	372,00 €
Auto Choignes	4	93,00 €	372,00 €
Axéo Travaux Pascale BERTRAND	1	93,00 €	93,00 €
Bar l'étrier	6	93,00 €	558,00 €
SCI aux Mergers - BAZIN	4	93,00 €	372,00 €
BGC GAILLOCHET Christophe	4	93,00 €	372,00 €
BOUREAU André SARL	1	93,00 €	93,00 €
Cercle Hippique de Chaumont-Choigne	4	93,00 €	372,00 €
ECURIE DU VIEUX MOULIN	4	93,00 €	372,00 €
EC 52 SARL	4	93,00 €	372,00 €
ELYO SUEZ (COFELI)	4	93,00 €	372,00 €
Ferme de la Peine	2	93,00 €	186,00 €
GUERIN Paul (Ent)	1	93,00 €	93,00 €
IMMOFOR (SCI)	1	93,00 €	93,00 €
Laboratoire Départemental d'Analyse Vétérinaires et Alimentaires	4	93,00 €	372,00 €
Lycée agricole Edgard PISANI	1	4 896,00 €	4 896,00 €
Médiathèque Départementale	4	93,00 €	372,00 €
Restaurant "Aux rendez-vous des Amis"	8	93,00 €	744,00 €
Restaurant "Terrace Court"	6	93,00 €	558,00 €
VEOLIA	3	93,00 €	279,00 €
TOTAL			11 313,00 €

07 – pour les résidences secondaires : le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la redevance pour les résidences secondaires à **90,00 €** forfaitairement. Le recouvrement sera annuel. Cinq résidences secondaires sont recensées sur la commune (référence 2018).

20181208 – Dérogation pour le travail du Dimanche : année 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'ouverture des dimanches suivants par arrêté préfectoral :

- Pour les commerces appartenant aux branches d'activités : magasins populaires, supermarchés :
 - o dimanche 1er décembre 2019 ;
 - o dimanche 8 décembre 2019 ;
 - o dimanche 15 décembre 2019 ;
 - o dimanche 22 décembre 2019.
 - o dimanche 29 décembre 2019.

- Pour les commerces de détail automobiles :
 - o dimanche 20 janvier 2019 ;
 - o dimanche 17 mars 2019 ;
 - o dimanche 16 juin 2019.
 - o dimanche 15 septembre 2019 ;
 - o dimanche 13 octobre 2019 ;

20181209 – Enquête publique sur le projet de la RES SAS

La société RES SAS souhaite développer un parc éolien sur le territoire des communes de BIESLES et de BOURDONS-SUR-ROGNON. Ce projet correspond à la création d'une unité de production de 13 éoliennes d'une puissance unitaire de 3.6 MW, soit une puissance maximale du parc de 46.8 MW, réparties en 2 zones distinctes : cinq éoliennes sur la commune de BOURDONS-SUR-ROGNON et huit éoliennes sur la commune de BIESLES. La commune de CHAMARANDES-CHOIGNES se trouvant dans un rayon de 6 km d'affichage autour du projet, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis. Le Conseil Municipal, à la majorité, (2 abstentions Mme VOGUET, M. ROUSSELIN, 2 contre Mme ARNOULT, M. PONSOT) donne un avis favorable au projet.

POINTS DIVERS

Dans le cadre de sa délégation de signature concernant les **déclarations d'intention d'aliéner** (DIA), Madame le Maire informe l'assemblée qu'aucune préemption n'a été faite sur le bien immobilier suivant : section ZK n°244 sise 11 avenue des Hautes Charrières à CHOIGNES.

La parole est donnée à M. VIALLETEL :

Les travaux de voirie (partie publique) de la rue du chemin de fer ont débuté. Pendant la période de fin d'année, les travaux seront suspendus du 22 décembre 2018 et reprendront le 7 janvier 2019. La route sera ouverte à la circulation durant ce laps de temps. Les travaux, pour la partie privée, devraient suivre courant janvier/février.

A partir du lundi 7 janvier, la route sera barrée à la circulation sauf riverains

Les travaux de voirie de la rue Lamartine sont terminés. Cependant, quelques tampons claquent. L'entreprise en charge des travaux va remédier à cette nuisance pour les riverains.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 20h45

Prochaine réunion de Conseil Municipal
Le jeudi 31 janvier 2019

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Bernadette RETOURNARD